

# Réunion de bureau communautaire du 10 novembre 2009

L'an deux mille neuf, le dix novembre, à dix huit heures trente, les membres du bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'AZAY-LE-RIDEAU, dûment convoqués, réunis à l'hôtel communautaire à AZAY-LE-RIDEAU, sous la Présidence de Monsieur Philippe BEAUVILLAIN, Président.

Étaient présents :

- M. MASSARD pour LA CHAPELLE-AUX-NAUX
- M. VÉRON pour LIGNIERES DE TOURAINE
- M. GUIMARD pour PONT-DE-RUAN
- Mme DUVAULT pour PONT DE RUAN
- Mme AZÉ pour RIGNY-USSE
- Mme VISCIÈRE pour RIVARENNES
- M. GOUBIN pour VALLÈRES
- M. BEAUVILLAIN pour VILLAINES LES ROCHERS

Absent excusé : Ms. VERDIER, HURTEVENT, BOUISSOU et LOIZON

Membre invité : M. JAVELOT représentant la commune de CHEILLE

Le Président de la Communauté de Communes accueille les membres présents et ouvre la séance. Le dernier compte rendu est lu, aucune remarque n'étant apportée, il est accepté à l'unanimité.

Monsieur MASSARD est élu secrétaire de séance.

## **VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPAH**

Monsieur le Président présente à l'assemblée des dossiers relatifs à des demandes de subventions de particuliers dans le cadre de l'O.P.A.H. du Pays d'Azay-le-Rideau.

Le comité de pilotage de l'O.P.A.H. propose donc au bureau communautaire de se prononcer sur le versement des subventions suivantes.

### **Dans le cadre du volet « économie d'énergie » :**

- § 900 € à M. et Mme PIPART domiciliés 1 rue des Grands Noyers à Rigny-Ussé, pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau dans leur résidence principale.
- § 900 € à M. et Mme GUILLOTEAU domiciliés 3 rue d'Azay-le-Rideau à Rigny-Ussé, pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau dans leur résidence principale.
- § 530 € à M. MAZOUER domicilié 2 rue des Fontaines à Azay-le-Rideau, pour l'installation d'un insert dans sa résidence principale.
- § 900 € à M. et Mme FEVRE, domiciliés 24 route des Ribottières à Azay-le-Rideau pour des travaux d'isolation dans un logement locatif conventionné situé 39 rue Adélaïde Riché à Azay-le-Rideau.

**Dans de cadre du volet «amélioration de logements » :**

§ à M. GARNIER, domicilié 12 allée des Aulnes à CHAMBRAY-LES-TOURS pour la réhabilitation d'un logement locatif conventionné situé au Presbytère Le Bourg à CHEILLE

- subvention CCPAR : 1 500 €
- subvention Conseil Régional : 2 475 €(part reversée à la CCPAR)

Soit 3 975 €

§ à M et Mme FEVRE, domiciliées 24 rue des Ribottières à Azay-le-Rideau pour la réhabilitation d'un logement locatif conventionné situé 39 rue Adélaïde Riché à Azay-le-Rideau

- subvention CCPAR : 1 500 €
- subvention Conseil Régional : 2 125 €(part reversée à la CCPAR)

Soit 3 625 €

**Dans de cadre du volet «utilisation de matériaux sains» :**

§ 2 700 € à M. GARNIER, domicilié 12 allée des Aulnes à CHAMBRAY-LES-TOURS pour la réhabilitation d'un logement locatif conventionné situé au Presbytère Le Bourg à CHEILLE avec utilisation de laine de chanvre pour l'isolation

Monsieur le Président précise que ces subventions ne seront versées que sur justification de factures acquittées.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant des subventions à accorder aux structures de droit privé dans la limite des crédits budgétaires ;

Après avoir délibéré par 7 voix favorables sur 7 votants, le bureau communautaire accorde les subventions plus haut exposées.

**VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPERATION FACADES**

Monsieur le Président présente à l'assemblée des dossiers relatifs à des demandes de subventions de particuliers dans le cadre de l'opération façades du Pays d'Azay-le-Rideau. Ces demandes ont été validées par le comité de pilotage de l'opération façades lors de la réunion du 19 octobre 2009.

Le comité de pilotage de l'opération façades propose donc au bureau communautaire de se prononcer sur le versement des subventions suivantes.

§ à M. CHOPINET pour le ravalement d'une façade de sa résidence principale située au 8, rue Ridet à BREHEMONT :

- subvention CCPAR : 182 €
- subvention Conseil Régional : 274 €(part reversée à la CCPAR)

Soit 456 €

§ à M. et Mme GIRAULT pour le ravalement d'une façade de leur résidence principale située au 3, rue Honoré de Balzac à Azay-le-Rideau :

- subvention CCPAR : 2 130 €
- subvention Conseil Régional : 3 194 €(part reversée à la CCPAR)

**Soit 5 324 €**

§ à M. HAUDOIN pour la réfection d'une façade de garage située au 24, rue Honoré de Balzac à Azay-le-Rideau :

- subvention CCPAR : 948 €
- subvention Conseil Régional : 1 421 €(part reversée à la CCPAR)

**Soit 2 369€**

§ à M. et Mme LASENNE pour la réfection de trois façades et d'un portail d'une maison d'habitation située au 6, rue de L'île Bouchard à CHEILLE :

**Façade rue :**

- subvention CCPAR : 1 400 €
- subvention Conseil Régional : 2 100 €(part reversée à la CCPAR)

**Soit 3 500 €**

**Pignon Est :**

- subvention CCPAR : 800 €
- subvention Conseil Régional : 1 200 €(part reversée à la CCPAR)

**Soit 2 000 €**

**Pignon Ouest :**

- subvention CCPAR : 800 €
- subvention Conseil Régional : 1 200 €(part reversée à la CCPAR)

**Soit 2 000 €**

**Portail :**

- subvention CCPAR : 200 €
- subvention Conseil Régional : 300 €(part reversée à la CCPAR)

**Soit 500 €**

**Totale des subventions :**

- subvention CCPAR : 3 200 €
- subvention Conseil Régional : 4 800 €(part reversée à la CCPAR)

**Soit 8 000 €**

§ à M. et Mme PACCAGNINI pour la réfection de deux façades d'une maison d'habitation située au 9, rue principale à LA CHAPELLE-AUX-NAUX :

**Façade RDC habitat :**

- subvention CCPAR : 588 €
- subvention Conseil Régional : 881 €(part reversée à la CCPAR)

**Soit 1 469 €**

**Grange :**

- subvention CCPAR : 1 600 €
- subvention Conseil Régional : 2400 €(part reversée à la CCPAR)

**Soit 4 000 €**

**Pilier mur :**

- subvention CCPAR : 1 012 €
- subvention Conseil Régional : 1 519 €(part reversée à la CCPAR)

**Soit 2 531 €**

**Totale des subventions :**

- subvention CCPAR : 3 200 €
- subvention Conseil Régional : 4 800 €(part reversée à la CCPAR)

**Soit 8 000 €**

§ à M. et Mme RUIVO pour la réfection de deux façades d'une maison d'habitation située au 5, rue Nationale à Azay-le-Rideau :

**Façade rue Nationale :**

- subvention CCPAR : 1 270 €
- subvention Conseil Régional : 1 905 €(part reversée à la CCPAR)

**Soit 3 175 €**

**Façade Moulin :**

- subvention CCPAR : 1 919 €
- subvention Conseil Régional : 2 879 €(part reversée à la CCPAR)

**Soit 4 798 €**

**Total des subventions :**

- subvention CCPAR : 3 189 €
- subvention Conseil Régional : 4 784 €(part reversée à la CCPAR)

**Soit 7 973 €**

Monsieur le président précise que ces subventions ne seront versées que sur justification de factures acquittées.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant des subventions à accorder aux structures de droit privé dans la limite des crédits budgétaires ;

Après avoir délibéré à l'unanimité, le bureau communautaire accorde les subventions plus haut exposées.

## **ATTRIBUTION DE PRETS TOURAINE CHINONAIIS INITIATIVE**

Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique informe les membres présents que l'association « Touraine Chinonais Initiative » a accordé deux prêts d'honneur lors de sa dernière commission d'octroi réunie le 20 octobre dernier :

- Monsieur MARIE, pour la création d'une entreprise d'électricité sur la commune de RIGNY-  
USSÉ, prêt de 5 000 € sur 5 ans.
- Monsieur NEBOUT, créateur d'une activité de services à l'immobilier sur la commune de  
SACHÉ, prêt de 7 500 € sur 4 ans.

Afin de permettre la pérennité du fond d'avances remboursables, le principe est de verser à l'association une subvention correspondant à 10 % du montant des prêts accordés.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant des subventions à accorder aux structures de droit privé dans la limite des crédits budgétaires ;

Après avoir délibéré à l'unanimité, le bureau communautaire accorde une subvention d'un montant de 1 250 € à l'association « Touraine Chinonais Initiative ».

## **FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE NOVEMBRE 2009**

- Ø **Présentation de l'étude relative au logement des jeunes sur la CCPAR par l'association Jeunesse et Habitat**
- Ø **Développement économique :**
  - Vente du bâtiment MAX'CAFES situé sur la commune d'AZAY-LE-RIDEAU
- Ø **Administration générale:**
  - SICALA : modification des statuts
  - Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de Montbazou : adhésion de Truyes et Tauxigny
  - Décision modificative n° 2
  - Dotation de solidarité 2009
  - Relais de Services Publics : engagement dans la démarche
  - Achat d'un logement sur Cheillé pour l'accueil d'apprentis
- Ø **Bâtiments :**
  - Avenant n° 1 : musée de la vannerie
  - Assurance dommages ouvrage pour le Pôle social
  - Assurance dommages ouvrage pour le musée de la vannerie
- Ø **Développement Culturel :**
  - Informatisation des bibliothèques – renouvellement informatique

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19H30

Le prochain bureau est programmé le 9 décembre 2009.